



*Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO*  
46, rue des petites écuries 75010 PARIS  
[contact@fo-fonctionnaires.fr](mailto:contact@fo-fonctionnaires.fr) // 01-44-83-65-55

**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS PUBLICS (PSC)

Le gouvernement a soumis au vote du Conseil commun de la Fonction publique un projet d'ordonnance instaurant une participation obligatoire des employeurs publics à la complémentaire santé des agents publics et la possibilité d'une prise en charge sur la prévoyance (invalidité – décès – inaptitude)

Les contrats de la PSC découleront de la négociation collective. Meilleur sera le dialogue social, meilleure sera la couverture offerte aux agents.

FORCE OUVRIERE y tiendra toute sa place pour :

- Défendre les garanties sociales statutaires
- Assurer un panier de soin de haut niveau pour tous
- Garantir des mécanismes de solidarités entre les actifs et les retraités
- Respecter les spécificités des trois versants de la Fonction Publique

FO Fonction Publique a obtenu de fortes garanties en ce sens, après d'intenses négociations,

Le gouvernement a accédé à notre demande d'inscrire la solidarité parmi les principes fondamentaux de la Protection sociale complémentaire.

C'est pourquoi, FO a approuvé le projet d'ordonnance.

Il n'en reste pas moins que beaucoup reste à préciser dans des décrets propres à chaque versant de la Fonction Publique (Etat – Territoriale – Hospitalière) et de vérifier l'engagement des employeurs publics lors des négociations.

**FO Fonction Publique, vigilante et responsable, prendra toute sa place dans un processus dont l'objectif est d'améliorer la protection sociale des agents publics et la prise en charge de leur santé.**

Fait à Paris, le 18 janvier 2021.

**FO**  
RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR